



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service Interministériel
de Défense et Protection Civiles**

Affaire suivie par :
pref-defense-protection-civile@manche.gouv.fr
Tél : 02 33 75 47 70

Saint-Lô, le 12 août 2022

Le Préfet de la Manche

à

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'intercommunalités**

Objet : Sécheresse – intégralité du département en crise ou en alerte renforcée

**PJ : - carte
- éléments de communication**

Comme je m'y étais engagé dans la note que je vous adressai le 5 août, je vous communique un nouveau point d'information sur la situation du département au regard de la sécheresse et sur les mesures prises à la suite de la concertation du comité de ressource en eau.

Dans le département, le contexte d'importante sécheresse et la dégradation avancée de la ressource en eau continuent à être préoccupants. Le comité de la ressource en eau (qui réunit les services de l'État, collectivités locales, syndicats, principaux opérateurs en charge de la gestion de l'eau dans le département, représentants de la profession agricole, associations, représentants des usagers) a acté, lors de sa réunion hebdomadaire, le placement de l'intégralité du département en situation de « crise sécheresse » ou « d'alerte renforcée ».

Les mesures suivantes ont donc été actées :

- maintien en crise du bassin de la Vire,
- passage en crise des bassins Sienne – Souilles, Sée – côtier granvillais et de la Sélune,
- maintien en alerte renforcée du bassin Douve – Taute – côtiers nord-est,
- passage en alerte renforcée du bassin Nord Cotentin.

Parallèlement, les services de l'État dans le département ont activé un dispositif de gestion de crise, afin de préparer la gestion des conséquences d'éventuelles distribution d'eau.



La priorité demeure toutefois, grâce au respect des mesures de l'arrêté préfectoral et l'utilisation maîtrisée au quotidien de l'eau, de mettre tout en œuvre pour éviter la survenue d'interruption d'approvisionnement, qui constitue désormais un risque réel pour les zones les plus en tension du département.

La sensibilisation de la population à cette situation et aux mesures de prescription qu'il nous faut respecter est essentielle. A cet effet, vous trouverez joint au présent courrier des affiches récapitulant de manière simple les règles et interdictions à respecter selon la catégorie dans laquelle se trouve votre territoire ; alerte renforcée ou crise.

Je vous encourage à afficher et mettre à disposition de vos administrés ces documents dans les lieux de fréquentation de vos communes (lieux publics et touristiques, mise à disposition des commerçants, etc.).

Par ailleurs, en lien avec le parquet, un plan de contrôles est actuellement déployé par les services de l'État sur tout le département, afin de s'assurer que les mesures de restriction sont bien respectées. Ces contrôles visent l'intégralité des usages de l'eau : arrosage, lavage des voitures, irrigation, remplissage des piscines ou plans d'eau, etc. Les forces de l'ordre contribuent à ces contrôles.

A l'occasion de ces contrôles, des sanctions pourront être mises en œuvre et le non-respect de ces mesures sera passible d'une contravention de 5e classe (peine d'amende 1 500 euros).

Votre engagement en tant que maire est également essentiel aux côtés des services de l'État, et vous pourrez ainsi principalement vous assurer du respect des restrictions dans les usages.

Par ailleurs, et au-delà des restrictions réglementaires, je vous incite à faire preuve d'exemplarité dans l'utilisation de l'eau par les services de la collectivité.

Les services de l'État se tiennent à votre disposition afin de répondre aux interrogations que vous vous poseriez.

À cet effet, une adresse dédiée doit être privilégiée pour toute sollicitation ou remontée d'information : pref-defense-protection-civile@manche.gouv.fr

Sachant pouvoir compter sur votre implication, je vous remercie de l'attention particulière que vous apporterez à la sensibilisation de tous au bon respect des mesures prises pour la préservation de la ressource en eau dans la Manche.

Pour le Préfet
Le Secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

Copie :

- Mesdames et messieurs les députés
- Madame et messieurs les sénateurs